L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS:

SAMEDI MATIN, 1er SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

SPLENDEURS ET MISÈRES DE PARIS.

PAR ALFRED DE BRÉHAT.

III.

LA MISÈRE EN HABIT NOIR.

(Suite.)

Avant d'aller plus loin, il est bon de dire que Tournaire et sa femme occupaient au sixième étage de la maison un petit logement composé d'une misérable chambre et d'une cuisine si petite, que deux personnes n'auraient pu y tenir à la fois.

Les meubles...... et quels meubles!..... appartenaient à la concierge, qui louait pour son propre compte ce qu'elle appelait: "l'appartement meublé du sixième."

Cela valait bien quinze francs par mois et se louait vingt-cinq francs, payables d'avance, bien entendu. Il avait fallu des circonstances toutes particulières et le souvenir de l'ancienne exactitude de l'employé pour qu'Adélaïde laissât arriérer près de trois mois de loyer. Aussi sa patience était-elle à bout.

Le matin même elle avait signifié à son locataire que s'il ne lui rapportait pas d'argent, elle lui refuserait la clef du logement. Peut-être la loi ne lui conférait elle pas tout-à-fait ce droit, mais un homme dans la position de Simon n'a ni le temps ni l'argent nécessaires pour réclamer juridiquement, et n'oserait guère même s'adresser aux magistrats.

— Ah! ma bonne madame Griboulot, quel temps! quel temps! s'écria Denise en entrant dans la loge de la concierge.

— Eh *bien*! et cet *archent*? demanda Adélaïde en remontant ses lunettes sur le front pour mieux regarder son interlocutrice.

— Nous sommes trempés jusqu'aux os, reprit Denise, qui espérait l'attendrir.

La portière secoua la tête comme pour dire qu'elle s'en apercevait bien.

On voyait qu'il y avait lutte entre sa bonté naturelle et la résolution qu'elle avait prise d'exiger impérieusement ce qui lui était dû.

Après quelques phrases banales, Mme Tournaire demanda insidieusement la clef.

— *Fus savez* ce que *che fous* ai dit ce matin, répondit la vieille, mon *archent* ou *point de glef*.

Denise lui raconta avec force détails et en gesticulant beaucoup que leur course avait été inutile, etc.

— Oui, ma bonne madame Riboulot, dit-elle, ce gueux de marbrier a mis la clef sous la porte. On dit que si nous touchons vingt francs sur les soixante-dix qu'il nous doit, ce sera tout le bout du monde.... et encore Dieu sait quand!

— *Compien* qu'il *fous a tonné*! demanda la portière, qui entendait de travers la moitié du temps.

— Rien du tout, dit à son tour M. Tournaire, qui répéta l'explication de sa femme.

— *Ch'entends pien, ch'entends pien*, reprit Adelaide. *Eh pien! puisqu'il fous a tonné fingt francs*....

— Mais non, mais non, interrompit Denise; on vous dit qu'il a mis la clef sous la porte.

Ch'entends pien, ch'entends pien. Mon *Tieu, che ne fous* mets *bas* à la *borte*; mais *ch'ai le brobriétaire* à *bayer*, moi aussi. Il n'*entre bas tans* tout ça, lui.

Denise essaya d'obtenir la clef, mais ce fut en vain.

La mère Griboulot l'entendait d'autant moins qu'au lieu de l'écouter, elle parlait en même temps.

Elle rappelait sa condescendance et reprochait à ses locataires de lui avoir manqué de parole, en termes qui, sans être grossiers cependant, humiliaient profondément M. Tournaire.

Il n'avait pas dit grand'chose jusque-là, mais voyant que sa femme allait se fâcher et faire, tout en larmoyant, que ques réponses virulentes, il intervint à son tour, après avoir jeté sur l'enfant un regard qui semblait dire que c'était pour elle seule qu'il se résignait à supplier ainsi.

— Mme Griboulot, dit-il en faisant de pénibles efforts pour élever la voix afin d'être entendu de la portière, je suis désolé de vous faire attendre ainsi l'argent qui vous est dû.... et dont vous avez besoin, je ne le sais que trop, mais vous devez bien voir qu'il n'y a pas de notre faute. Tant qu'il n'a fallu que passer mes nuits au travail pour faire honneur à mes engagements, je n'ai jamais été en retard. Une fois rétabli, je recommencerai, et tout ce que l'homme peut faire je le ferai de bon cœur pour m'acquitter envers vous.

— *Ch'entends pien, ch'entends pien*, répliqua Adélaïde; mais tout ça c'est des *barôles* et ça ne me *tonne bas d'archent*.

— Si vous pouviez attendre jusqu'à la fin du mois!

— Attendre encore *fingt tais chours*! s'écria la bonne femme effrayée de la longueur de ce délai. Non, par exemple.

— Il faudrait lui demander huit jours seulement, dit Denise à son mari avec impatience.

— Je n'aurai pas plus d'argent dans huit jours que maintenant, murmura-t-il.

— Ç'aurait toujours été huit jours de gagnés; mais sous prétexte que tu n'aimes pas à mentir, tu nous laisserais crever de misère, ta fille et moi.

— Denise, Denise! murmura-t-il d'un ton de reproche affectueux.

— C'est vrai, reprit-elle; avant d'avoir des scrupules de grand seigneur, il faudrait commencer d'abord par fournir du pain à sa famille.

— S'il ne fallait que donner mon sang pour cela...., murmura-t-il avec désespoir et en levant au ciel des yeux pleins de larmes.

Pendant ce petit colloque, la mère Griboulot était allée chercher un vieux registre sale, usé, déformé par une foule de papiers qu'elle y entassait comme dans un portefeuille. Après avoir longtemps cherché, elle trouva enfin le compte des Tournaire, à qui elle avait fourni diverses petites choses dont le prix s'ajoutait à celui du loyer.

— Soixante-dix-huit francs, dit-elle, et il y a là-dessus de l'*archent* que j'ai avancé pour vous et *che* ne suis *bas* riche, moi. Fait *pien* que *che baye* le *brobriétaire* et le tapissier et que je mange.... et que *che* m'habille.... Ah! si j'avais su!.... Voilà ce qu'on gagne à être trop bonne!

Et pendant cinq minutes, ce fut un orage de plaintes et de récriminations.

Simon écoutait la tête baissée.

S'il eût été seul, il eût pris depuis longtemps, mais sa femme et sa fille, qu'il voyait grelotter près de lui dans leurs pauvres vêtements mouillés!....

La pauvre Denise, exaspérée, se querella un peu avec la portière.

Celle-ci en persista que davantage dans sa résolution. Il fallut renoncer à la clef et se décider à partir.

— Où allons-nous donc? demanda Denise.

— A la grâce de Dieu! répondit son mari, trop affaibli désormais pour avoir conservé son énergie.

Au moment de sortir de la loge, Isabelle, que Mme Griboulot avait d'habitude, laissa éclater les sanglots qui gonflaient son pauvre petit cœur.

La bonne femme, qui s'était tournée vers la cheminée de peur de se laisser attendrir par la vue du désespoir de ses locataires, crut que l'enfant s'était fait mal et courut à elle.

— Ah! mon *Tieu*, tu t'es blessée, s'écria-t-elle en voyant que la petite s'éloignait en boitant.

— Non, répondit Isabelle, c'est mon soulier qui m'a écorché le pied, ça me fait mal pour marcher.

— *Che crois pien*, fit la bonne Alsacienne en regardant le soulier d'Isabelle. *Bas* [illegible] *petite*, ajouta-t-elle en l'embrassant.

— Et puis, j'ai si froid, je suis si mouillée! murmura l'enfant dont les dents claquaient.

Denise retira le mauvais châle qu'elle avait sur les épaules et en enveloppa silencieusement sa fille.

Elle voulut emporter Isabelle, que la concierge avait prise dans ses bras, et qu'elle caressait, tantôt grommelant à demi-voix contre les mauvais payeurs, tantôt cherchant à apaiser l'enfant par de bonnes paroles.

— Pourquoi ne veux-tu pas que je reste chez toi, madame Griboulot? demanda Isabelle en fixant sur la portière ses grands yeux doux et tristes.

— Dame! fit Adélaïde, en se grattant la tête...... il pleut donc beaucoup?

— Oh oui! de grosses gouttes de pluie.... Regarde plutôt.

Et elle lui montrait ses pauvres petits bras, sur lesquels se collaient ses manches humides.

La concierge se leva et alla regarder par la fenêtre.

Au fond, elle était déjà vaincue et cherchait un prétexte pour revenir sur sa détermination.

— Écoutez, dit-elle d'un air farouche, je ne puis *bourtant pas fous* laisser dehors par ce temps-là! Si, au moins, *fous* m'aviez donné un petit à-compte!

— Madame Griboulot, reprit l'enfant, l'bon me qui a été ma papa m'a donné cinq francs pour acheter une robe. Tiens! prends-les et laisse rentrer mon petit père, qui est bien malade. Je t'aimerai tant!

La portière prit machinalement les cinq francs, mais elle n'eut pas le courage de les garder.

— *Che* te suis qu'une pauvre vieille femme, s'écria-t-elle, mais j'aimerais mieux ne passer le manger pendant [illegible] jours, que de te prendre ce qu'on t'a donné. Tu es un bon petit cœur, va!.... Tenez, monsieur Tournaire, pour aujourd'hui encore fous votre clef, mais je *fous* jure bien que c'est la dernière fois.

— Je vous remercie, madame Griboulot, dit l'employé, qui, pour la première fois, comprenait le sacrifice que faisait la vieille femme pour qui 78 francs étaient une somme énorme, car il ne lui en fallait pas tant pour vivre pendant trois mois.

La mère Griboulot embrassa Isabelle, qui la caressait en souriant de son plus doux sourire; puis, enfonçant entre son bonnet et ses cheveux une de ses longues aiguilles à tricoter avec le geste résolu d'une personne qui a pris son parti, elle replaça ses papiers dans le registre et remit le tout dans l'armoire.

Pendant ce temps, la famille Tournaire montait l'escalier.

Denise, toujours courageuse, portait l'enfant. Elle voulait monter avec son mari, mais ce dernier refusa et grimpa tant bien que mal les six étages de sa [illegible] à la rampe.

L'homme était très affaibli et souffrait le lendemain en plus du coup qu'il avait reçu, il lui fallut près de dix minutes pour arriver à sa chambre.

IV.

Le ménage d'un petit employé.

Il y a sur le pavé de Paris plus d'un pauvre diable dont l'histoire ressemble à celle de Simon Tournaire. Fils d'un petit marchand de province, il avait reçu une demi-éducation qui lui avait permis d'entrer comme employé dans une administration de Paris.

Depuis, elle, était la fille d'un fermier.

Toute fière d'épouser un *monsieur*, elle lui avait apporté une dot de deux mille francs.

Malheureusement, l'argent filait vite et l'avancement ne marchait guère.

Quelques mois de maladie causée par la fatigue dévorèrent le petit avoir du jeune ménage, que les couches de Denise avaient déjà bien entamé. Par suite de cette maladie Simon perdit sa place.

Il fallait vivre pourtant.

Pièce par pièce, le mobilier y passa, puis vinrent les dettes. Par suite de circonstances trop longues à raconter ici, Simon fut mis à Clichy. On lui rendit bientôt sa liberté, mais il ne se releva jamais du coup qu'il avait reçu. Son air maladif le faisait refuser partout.

Depuis un an il travaillait dans un bureau de placement. Avec quatre-vingts francs par mois, diminués par de fréquentes retenues à cause des absences auxquelles le forçaient ses indispositions, il fallait loger, nourrir et vêtir deux personnes et un enfant, solder les mois de nourrice d'un second, payer le médecin et le pharmacien, et liquider un peu l'arriéré.

Calculez maintenant ce que pouvaient et devaient dépenser les pauvres gens pour la vie de chaque jour.

Un seul coup d'œil jeté sur leur chambre suffisait pour navrer le cœur. On y respirait cette odeur indéfinissable d'humidité, de moisissure, de renfermé, que Balzac appelait une "odeur de crasse," et qui semble inséparable de la misère la plus proprement et la plus courageusement soutenue.

Quant aux meubles de la mère Griboulot, un revendeur n'en eût pas donné soixante francs.

Pour parquet, des tuiles disjointes, pour tapisserie, une couche de chaux jadis blanche, maintenant maculée de taches jaunâtres et de [illegible] fantaisistes d'un gris douteux. Pour plafond, les bois d'une mansarde; pour meubles, un lit en bois peint, une ancienne caisse à savon servant à coucher la petite; deux chaises boiteuses, une table toute déformée, une cuvette ébréchée avec une bouteille en guise de pot à eau. Une autre bouteille remplaçait le chandelier.

C'était tout.

Ils avaient eu davantage; mais tout ce qui se trouvait chez eux de passable avait été successivement repris par la mère Griboulot, qui en avait meublé une autre chambre dont le locataire payait plus régulièrement que le pauvre employé.

En rentrant, Tournaire, épuisé, se laissa tomber sur une chaise.

Denise mit à terre la petite Isabelle et courut à la cuisine.

— Il n'y a pas de bois, n'est-ce pas? demanda Simon, qui avait froid au cœur en voyant grelotter l'enfant.

— Non, répondit Denise.

— Où en sommes-nous avec le charbonnier?

— Nous lui devons neuf francs. Il m'a injuriée la dernière fois.

Simon essaya de tirer la couverture du lit pour en envelopper l'enfant, mais il souffrait tellement qu'il lui fallut la lâcher.

— Laisse-moi donc faire, dit Denise avec un mélange de brusquerie et de sollicitude. Et toi aussi, Simon, tu dois avoir froid? ajouta-t-elle après avoir roulé la couverture autour d'Isabelle.

Il avait laissé tomber sa tête entre ses deux mains et ne l'entendit pas.

— Il faudrait changer les souliers de la petite, dit-il un instant après.

— Si tu veux lui en donner d'autres, répondit Denise du ton brusque d'une femme du peuple qui souffre et ne peut éclater.

— Où sont les vieux? demanda-t-il.

— A raccommoder, pardi!

— Nous aurions dû les prendre en rentrant.

— Et le raccommodage, avec quoi l'aurais-tu payé? C'est bien facile à toi de dire: « Fais ceci, fais cela. » Donne-moi de l'argent, et tout ira bien....

— De l'argent! et où le prendrais-je?

— Est-ce que je sais, moi? N'est-ce pas l'affaire des hommes, cela? N'est-ce pas à toi de nourrir ta femme et ton enfant?

Il la regarda tristement.

— Denise, murmura-t-il, je sais bien que tu souffres, ma pauvre enfant; mais je suis assez malheureux de vous voir pâtir toutes deux sans que tu me reproches notre misère.

Il n'avait pas achevé ces paroles que sa femme se jetait à son cou en pleurant.

(A continuer)

APPEL

aux Photographes et aux Horticulteurs de la Louisiane.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS

La commission impériale de l'Exposition universelle de Paris se propose d'organiser un DIORAMA VÉGÉTAL dans le Jardin du Palais, pour l'exposition de Dessins et surtout de tableaux photographiques de ce que la végétation offre de plus remarquable, de plus curieux, de plus utile et de plus intéressant, enfin de ce qu'il n'est pas possible d'exhiber en produits mêmes de la nature. On recevra aussi des dessins du pays ou des paysages ou croquis des plantes représentées.

J'invite les photographes et les horticulteurs à m'adresser des spécimens de tout ce louisianais à reproduire par le crayon ou la photographie. Je compte également sur le concours des professeurs à l'A... de la Nouvelle-Orléans, des professeurs de dessin et des cercles d'institution.

EDWARD GOTTHEIL,
Commissaire d'Etat à l'Exposition universelle de Paris de 1867.

(Circulaire.)

La commission impériale, en organisant l'exploitation des végétaux vivants dans le parc du Champ-de-Mars désire représenter autant que possible, telles plantes qui ne peuvent être ni reproduites vivantes, avec leur développement complet et dans leurs positions naturelles, à cause de la grande distance de leur pays natal.

Elle propose en conséquence d'établir dans le jardin consacré à l'Exposition Internationale d'Horticulture, un diorama montrant, sous son aspect caractéristique, la végétation des principaux climats du globe.

Afin de rendre cette exposition instructive, la commission impériale sera obligée de requérir toute garantie pour la scientifique et artistique ... [illegible]

Pour rendre cela plus complet, il faut montrer ces spécimens de végétation dans leurs conditions naturelles, isolés et groupés, et choisir, pour la reproduction du tableau, le point de vue aussi bien que les effets d'optique sous lesquels la perspective et les détails des objets peuvent le mieux être appréciés.

[illegible]

Coffres Forts. Coffres Forts.

PATENTE MARVIN & CO, New York, enduits d'alun et plâtre de Paris, garantis contre le feu, les voleurs et l'humidité. Ces Coffres Forts sont universellement reconnus pour leur supériorité comme étant les seuls à l'épreuve du feu.

A vendre par H. LEGENDRE, agent, 142 rue Gravier.

N. B. — On déménage les coffres dans le plus bref délai. 30 août—6m

J. H. H. HEDGES,

MOULIN A COTON ET PIQUERIE,

RUE TCHOUPITOULAS, No 381,

Entre les rues Thalie et Terpsichore, au pied de la rue Hunter.

LE coton est transporté dans tous les quartiers de la ville. Les écorces moulues à coton de E. Carver & Co. sont employées dans l'établissement. Des ouvriers pour égrener le coton en grenier y sont fournis aux planteurs qui en ont besoin. ... Les prix les plus élevés y sont donnés, comptant, du coton en graines. On trouvera une boîte pour les ordres au No 166 de la rue Gravier. Au bureau de Poste, la boîte No 1,916.

Tapis, Rideaux, Nattes, &c.

NOUS avons reçu dernièrement un bel assortiment d'Etoffes à rideaux, telles que satin de laine, reps, damas laine, et dentelles, de différentes qualités. Broderies, corniches, bandes, Stores, &c., &c. Tapis de toile et de toutes qualités. Toiles cirées, nattes et tout ce qui se rattache à notre genre de commerce. Nous offrons les articles à un grand réduction.

A. BROUSSEAU & Co, Importateurs

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

BUREAU DES ASSESSEURS DE VILLE.
Hôtel-de-Ville, 14 août 1866.

LE Bureau des Assesseurs de la ville de la Nouvelle-Orléans ayant complété les tableaux d'assessement pour l'année 1866, et les copies du dit tableau ayant été déposées au bureau du secrétaire du Bureau, chambre No. 5, Hôtel-de-Ville, les propriétaires sont priés de les examiner ... [illegible]

S. F. HARPER,
Secrétaire du Bureau des Assesseurs.

P. S. — Les contribuables sont par le présent notifiés de venir examiner leur assessement, et s'il n'est corrigé à temps, le tableau ne le sera pas plus tard. 15 août—1m

Charbon et bois de corde,

à vendre par

P. V. BERNARD,

Passage de la Bourse, No 58.

22 août—1m. entre Douane et Bienville.

Adolphe Boudousquié,

NOTAIRE PUBLIC,

A TRANSFÉRÉ son étude au coin des rues Royale et de la Douane, au Premier.

Entrée, rue de la Douane, No 66.

Louis & Edouard Janin

AVOCATS A WASHINGTON, D. C

EXERCENT à la Cour Suprême des Etats-Unis, à la Cour des Réclamations, aux Cours de District, et autres ... [illegible]

Huile de charbon.

25 BARILS huile de charbon, de PREMIÈRE QUALITÉ, venant d'être reçus et à vendre par

CUSACHS & OGDEN,
24 août Encoignure Royale et St-Philippe.

AVIS.

MESSIEURS P. L. MASPERO et P. NUMA OLIVIER sont associés à ma maison de commerce de ce jour sous la raison sociale sera: P. Maspero & Co.

Nlle-Orléans, 25 août 1866. P. MASPERO. 26 août—10

Farine, Porc, Bacon et Beurre.

FARINE.

300 barils	FARINE	Grey Jacket,	* * *
150	do	do	de blé de 1864,
150	do	do	Centre Star,
150	do	do	Belleville Star,
400	do	do	Hawthorn * *
50	do	do	Willow Dale
150	do	do	Star Mills,

43 barillets BEURRE DE L'OUEST,

46 tierçons do do

PORC—400 barils mess et mess prime,

JAMBONS—50 tierçons jambons fumés,

PLATS COTÉS DÉSOSSÉS—20 boucauts St. Louis City, fumés,

à vendre par

ETHELL & THOMAS,
25 août—1 sem Rue Poydras, No 105.

A ceux que cela concerne.

LES SOUSSIGNÉS ayant appris que de la poudre avariée mise dans des barillets de la Poudre Orientale ... est journellement offerte à des prix réduits, ils annoncent qu'ils sont autorisés, en leur qualité de seuls agents de la Compagnie comme seuls vendeurs de la "Oriental Powder Company," à intenter des procès en dommages à tous ceux qui, à partir d'aujourd'hui, continueront à se servir de la marque de la Compagnie.

RANLETT & BENNER,
Seuls agents de l'Oriental Powder Company, Rue de la Commune No 56.
Nouvelle-Orléans, 24 août 1866. 25 août—1m

COMPAGNIE DE MANUFACTURE DE SOULIERS DU SUD.

AVIS est donné qu'une assemblée des actionnaires de la "Compagnie de manufacture de souliers du Sud" aura lieu le JEUDI, 20 septembre 1866, à 5 heures de l'après-midi, au bureau de MM. Breaux & Fenner, avocats, rue Carondelet, No 5, à l'effet de dissoudre la dite corporation et d'élire des commissaires-liquidateurs, conformément à la charte.

Nlle-Orléans, 17 août 1866.

JOHN THORNHILL,
ANTOINE CARRIÈRE,
WILHELMUS BOGART. } Directeurs.

Bouchons à vendre.

15,000 BOUCHONS à dames-jeannes, 10 balles BOUCHONS à vin et à bière de toutes dimensions, fraîchement reçus.

CUSACHS & OGDEN,
28 août—1PP Encoignure Royale et St-Philippe.

Vve J. B. BELLOCQ, AUGUSTE P. NOBLOM et PIERRE ROY, contre leurs créanciers et les créanciers de Bellocq, Noblom & Co.

Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,543.

LES soussignés ayant été élus syndics par les créanciers des dits insolvables, prient toutes les personnes qui ont des réclamations quelconques de leur en présenter un tableau détaillé. Les débiteurs sont informés que les soussignés sont prêts à recevoir les montants des dettes.

HY. A. PEYCHAUD,
GEO. A. FRERET,
28 août—10f Syndics, rue du Canal No 127.

Cercles de Baril! Cercles de Baril!

BOIS!

10,000 des meilleurs cercles de l'Ouest en bois noyer dur pour tonneaux;
30,000 des meilleurs cercles de l'Ouest en bois de noyer dur pour barils;
20,000 " " " dur pour demi-barils.

A vendre en telle quantité qu'on voudra, au prix le moins élevé du marché, par C. M. Phelps, No 20 rue de la Vieille Levée.

Ou à la cour de l'encoignure Première & Water, Quatrième District.

N. B. — Avant l'usage des barges et des steamers, le quai près le coin de ... [illegible]

C. M. PHELPS.

REMÈDES CONTRE LE CHOLERA!

RECOMMANDÉS

Par le Bureau de Santé de la Nouvelle-Orléans.

Lorsque le Bureau de Santé eut appris que le choléra s'était déclaré à la Nouvelle-Orléans et s'y propageait, il invita quelques-uns de nos médecins les plus éminents, parmi ceux qui dans les précédentes épidémies avaient acquis une précieuse expérience en luttant contre le fléau, à se réunir pour conférer sur le traitement le plus efficace à employer pour combattre les premiers symptômes de la maladie. Ils devaient aussi suggérer les meilleurs remèdes auxquels on devait recourir, en attendant le médecin, dans les cas soudains et violents.

Les journaux de la ville ont déjà publié le résultat de leurs délibérations, sous la forme d'une Adresse aux citoyens de la Nouvelle-Orléans, rédigée par un comité. — Ce sont les remèdes indiqués par celui-ci et le Bureau de Santé que nous offrons au public, remèdes contenus dans une boîte et scrupuleusement préparés selon les indications du comité. Dans chaque boîte se trouvent une circulaire et les renseignements nécessaires.

Les ordres envoyés par la poste seront remplis avec promptitude.

Nous avons toujours de l'eau-de-vie française, de qualité supérieure, destinée à être donnée dans les cas de maladie.

HAAN & FREDERICKSON,
13 et 15 rue Royale,
près Canal.

SANGSUES HONGROISES

Venant d'être reçues et à vendre par

HAAN & FREDERICKSON,
Droguistes en gros et en détail,
28 août—3f 13 et 15 rue Royale, près Canal.

Bureau de Santé,

No 132 rue Gravier.

Nouvelle-Orléans, 7 août 1866.

Le public trouvera des *livres de plainte* aux endroits ci-dessous, de neuf heures du matin à six heures du soir, tous les jours.

Premier District.

Dr JAMES BURN, officier du Bureau de santé, No 94 rue de Camp.

Deuxième District.

Dr. ERNEST S. LEWIS, officier du Bureau de santé, No 235 rue St-Pierre, près Chartres.

Troisième District.

Dr. H. C. TEBAULT, officier du Bureau de santé, coin Champs-Elysées et Dauphine.

Quatrième District.

Dr JOHN J. HULSE, officier du Bureau de santé, No 290 rue St-André, près Magasin.

Et à notre bureau.

GEO. W. DIRMEYER,
secrétaire du Bureau.

GRANDE DECOUVERTE DU Dr OMEARA,

Pendant une épidémie de choléra en Egypte

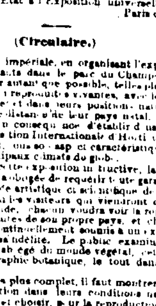

GRAND REMÈDE CONTRE LE CHOLÉRA Asiatique et le Choléra Morbus. — Que toutes les familles se le procurent. Le malade est guéri au moment où l'on s'y attend le moins. On trouve ce médicament à l'angle des rues Chartres et Dumaine, No 219, à la PHARMACIE LLADO. Aussi LIQUEUR DE GUACO, le meilleur remède pour l'estomac, contre la diarrée, &c. On vend aussi dans la même pharmacie les véritables Gouttes de Thielman et la liqueur anti-cholérique du Dr Raspail.

9 août—1m

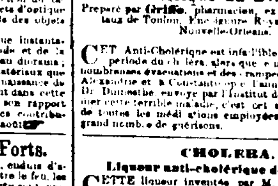

Anti-Cholérique du Dr. Dumesthé.

Préparé par Griffo, pharmacien, ex-interne des hôpitaux de Toulon, Encoignure Royale et Hôpital, Nouvelle-Orléans.

CET Anti-Cholérique est infaillible pris à la première période du choléra, alors que le malade vomit, a de nombreuses évacuations et des crampes. Expérimenté à Alexandrie et à Constantinople, l'année dernière par le Dr. Dumesthé, envoyé par l'Institut de France pour étudier cette terrible maladie, c'est cet anti-cholérique qui de toutes les médications employées a fourni le plus grand nombre de guérisons. 15 août—1m

CHOLERA.

Liqueur anti-cholérique de Raspail.

CETTE liqueur inventée par M. Raspail, (un des plus grands chimistes du monde) est le seul préservatif reconnu efficace et employé par les trois quarts des populations européennes menacées du choléra.

C'est un remède certain contre la diarrhée chronique, la dysenterie, &c. A vendre par

F. GAUDOZ, Pharmacien,
Encoignure Orléans et Bourbon.

Bénédictine! Bénédictine!

Véritable liqueur des Moines Bénédictins de Fécamp.

CETTE liqueur qui date de l'an 1510, jouit d'une célébrité européenne; aussi tout le monde la consomme ses vertus toniques, anti-apoplectiques, digestives et anti-spasmodiques. Le corps médical français a été unanime pour en prescrire l'usage aux personnes ayant des prédispositions aux affections nerveuses et cholériques.

Outre son goût exquis qui la rend une des boissons les plus agréables pour les dames avant ou après les repas, cette liqueur est aussi un puissant anti-cholérique et remplace avec avantage le genièvre employé jusqu'ici dans cette maladie et toutes celles de même nature.

A vendre à la pharmacie LOUIS CASTEL, angle Douane et Bourbon, où se trouve le dépôt général.

17 août—1m

INSTITUTIONS.

COLLÉGE DE LA LOUISIANE.

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER.

Pensionnat et Externat,

RUE HOPITAL 134,
(entre Dauphine et Bourgogne.)

La reprise des cours aura lieu mardi, 21 août.

Pour plus amples renseignements, voir à la colonne des avis. 21 août

COLLÈGE DIRIGÉ PAR M. CARON,
Rue des Remparts Nos 240, 242 et 244,
PENSIONNAT ET EXTERNAT.

Instruction commerciale et industrielle.

LANGUES modernes, Calcul, Tenue des livres, Géométrie, Dessin linéaire, Mécanique, Connaissances usuelles. Classes du jour de 8 à 4 heures pour 10 $ ... Classes du soir de 6 à 9 heures pour les jeunes gens. Cours en commun et Leçons particulières. 27 août

INSTITUT ST-CLAUDE,

DIRIGÉ PAR M. E. G. DUREL

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

(Encoignure St. Claude et Ursulines.)

Réouverture des Classes: Lundi, 3 Septembre.

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES.

Dirigé par Mme E. La Villebeuvre,

SUCCESSEUR DE Mme DESON,

No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.

INSTITUT SAINT-CHARLES,

Pensionnat et externat pour les jeunes Demoiselles,

Dirigé par Mme C. MACÉ,

Rue Bourbon, No 104.

LES cours des études recommenceront, dans cette institution, LUNDI, 3 septembre.

Un grand nombre de professeurs d'élite sont attachés à l'Institut St Charles depuis les années, et rien n'y a été négligé. Directrice, on le sait, pour donner aux élèves qui lui sont confiés, la plus haute éducation morale et intellectuelle.

Pour prospectus, s'adresser au local de l'Institut.

INSTITUTION LOCQUET.

RUE ST-CHARLES, 212 et 214,

et

199 et 201, RUE DU CAMP.

(entre les rues Julia et St-Joseph.)

Pensionnat et Externat de Demoiselles.

Année scolaire 1866-1867.

MADEMOISELLE M. A. Burr, ayant succédé à Madame Max Le Roy dans la direction de cet établissement, a l'honneur de prévenir les parents que les cours seront rouverts à l'Institution le lundi 3 septembre prochain, et qu'ils se continueront régulièrement jusqu'au mois d'août 1867.

Mademoiselle BURR, dont tous les efforts tendront à la placer à la hauteur de sa tâche, ose espérer que les familles voudront bien lui conserver le patronage qu'elles avaient accordé à sa devancière.

Pour tous renseignements, s'adresser directement ou par lettre à MLLE M. A. BURR, à l'Institution.

26 août—1m

COLLÉGE

DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER.

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette Institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent: le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français.

Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs et exercés.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent à raison de ... particulières.

Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, les calculs du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français. — Prix: $5.

Le Collège est situé rue Hôpital No 134, entre Dauphine et Bourgogne. 26 oct—MVD

Amandes. Amandes.

51 SACS amandes coques tendres de Tarragone. 200 caisses sucre blanc et jaune.

A vendre par AUG. COUTURIÉ,
11 août—1f No 37, rue Vieille Levée.

AVIS.

LE SOUSSIGNÉ donne avis au public qu'il a établi un bureau dans cette ville où les affaires suivantes seront régulièrement exécutées, savoir:

1o—Comme Commissionnaire de presque tous les Etats de l'Union il authentiquera par autorité de ces Etats, tous actes faits ici qui ont à être enregistrés dans les autres Etats; administrera des affidavits reçus et exécutera des commissions interrogatoires pour prendre ... en témoignage devant les Cours des autres Etats.

2o—Comme Agent-Général du Texas, il se chargera d'examiner et donner son opinion par écrit ou verbalement sur tous titres de terres au Texas, de payer toutes taxes dans cet Etat, d'y faire toutes collections, soit par voie judiciaire ou autrement, se chargera d'y obtenir les titres de terres auxquels pourraient avoir droit les héritiers de ceux qui combattirent pendant la guerre de l'indépendance de ce pays ou qui y émigrèrent depuis 1836 jusqu'en 1840.

3o—Il se chargera de procurer des pensions ou donations de terres (bounties) pour tous soldats ou marins invalidés par des blessures reçues au service des Etats-Unis; ou pour leur veuve ou autres héritiers si les soldats sont morts de leurs blessures.

... Les soldats de couleur étant assimilés aux mêmes droits et récompenses, il se chargera d'obtenir pour eux ou leurs héritiers les mêmes pensions ou bounties.

Toute femme de couleur dont le mari est mort de blessures reçues au service des Etats-Unis, et elle aura vécu avec lui en union dans son enrôlement, dans un état de mariage quoique non légitimement mariés, est considérée comme sa veuve, et elle ou leurs enfants ont droit aux pensions.

5o—Il fera aussi le courtage d'immeubles; vendra et achètera en commission; se chargera de louer les propriétés et recevoir les rentes, &c. Des livres seront ouverts à son office où les personnes intéressées pourront voir d'un coup-d'œil ce qui pourra leur convenir.

Office rue Carondelet No 9. Bureau No 10.

J. CASTANIÉ.

HOTEL FIJUX,

10 & 12 Waverly Place—New-York,

à un block de Broadway, derrière New-York Hotel.

M. FIJUX a l'honneur d'informer ses clients et les voyageurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient d'agrandir son établissement en y joignant la maison voisine de la sienne.

Cet Hotel situé au centre de la ville et à quelques portes de Broadway, dans un quartier tranquille, réunit tous les avantages que peuvent désirer les étrangers, tant sous le rapport du confort, que sous le rapport d'une bonne table française.

Table d'hôte à 6 heures. Appartements pour familles, etc., etc.

POUR LA HAVANE.

Le paquet régulier brick SIR ROBERT PEEL, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira pour le port ci-dessus dans le plus bref délai.

Pour balance de fret et passage, s'adresser au capitaine à bord, près le No 13 Desire [illegible] ou à

E. TROISBACH,
28 août—3f [illegible] rue de la Douane.

POUR VERA-CRUZ.

La belle goélette mexicaine Paquete de Tampico, fine voilière et de première classe, capitaine Gauzeme, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira pour le susdit port. Pour reste de fret ou passage, s'adresser à

J. M. ORIOL,
28 août Rue de la Vieille-Levée, No 127.

A Louer

Immédiatement, une belle et bonne maison de résidence, à étage, en parfait état, ayant huit pièces, avec parterre sur un des côtés et cour carrelée dans le fond, cuve, puits, four, écurie, hangar pour le blanchissage, etc. Cette maison, fort agréable pour une famille, est située rue Dumaine, No 224, entre Rocheblave et Tonti.

S'adresser à N. FRÉCHOU,
30 août No 270, rue Poydras.

JUSTE FONTAINE

Courtier,

No 12, rue Royale, entre Canal et Douane.

Il achète et vend des propriétés foncières, loue des maisons, perçoit les loyers, se charge du paiement des taxes et a toujours des fonds illimités à prêter sur hypothèque. 13 juillet—6m

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU COMMERCE, A LA NOUVELLE-ORLEANS.

COMMERCIAL PLACE, No 11.
20 août 1866.

CETTE Compagnie est maintenant prête à assurer, aux conditions les plus favorables, contre les risques d'incendie, de mer et de transport intérieur.

S. B. BUCKNER, Président,
W. J. FRIERSON, Vice Président,
GEO. O. SWEET, Secrétaire.

—Directeurs—

R. K. WALKER,	ISAAC SCHERCK,
GEO. G. GARNER,	JOHN G. PARHAM,
L. J. WEBSTER,	J. J. FARLETON,
E. H. FAIRCHILD,	E. C. ROACH,
E. H. WILSON,	J. H. OGLESBY,
JOHN D. ADAMS,	ROBERT L. ADAMS,
S. D. WOODRIDGE,	R. W. ADAMS,
CHARLES W. NEWTON,	N. J. THAXTON,
W. J. FRIERSON,	T. T. A. LYON,
W. H. HANNON,	E. A. YORKE,
S. B. BUCKNER,	D. P. LOGAN,
A. W. BOSWORTH,	EDGAR STEEL,
J. S. CAPES.	

21 août—1m

Sixième état annuel de la Compagnie D'ASSURANCE MUTUELLE DU STAR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 31 juillet 1866.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant:—

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 juillet 1866		$46,694 66
Savoir: Sur les risques d'incendie	$39,302 17	
Sur les risques de mer	6,882 92	
Sur les risques des rivières	509 55	
		46,694 66
Moins les primes non-expirées le 31 juillet 1866	$1,226 00	
Primes remboursées	115 25	
		1,341 25
Montant net des primes		$45,353 41
Pertes payées dans l'année savoir:		
Sur les risques d'incendie	$5,350 30	
Sur les risques des rivières	2,374 00	
Payé—Réassurances	$7,672 30	
15 et 2½ pour cent remboursés	1,646 46	
Dépenses, taxes d'Etat, de ville et de revenu intérieur, licences, loyer de bureau, etc., etc.	6,353 69	
	14,669 95	
Intérêt dû sur le scrip de 1861 et 1863	3,794 31 / 975 91	31,687 22
Bénéfice net		$6,684 19
L'actif de la compagnie est comme suit:		
Effets	$19,811 40	
Primes en voie de perception	5,680 62	
Placé en bonds de la ville	10,000 00	
En caisse	148 5 33	
Balance dû sur billets de souscrip.	160 000 00	
	$410,129 55	
Réserve destinée au règlement de réclamations pour pertes en suspens	10,000 00	
Actif net		$400,129 55

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

PLACIDE FORSTALL, Président.
N. AUGUSTIN, Secrétaire.

A une réunion qui a eu lieu le 20 août 1866, les directeurs ont résolu de payer, à partir du 15 septembre prochain, un intérêt d'un an de 6 pour cent sur les scrips non-encore payés.

PLACIDE FORSTALL, Président.
N. AUGUSTIN, Secrétaire.

Assermenté et signé par-devant moi, ce 22 août 1866.
PAUL W. COLLENS, Juge de Paix.

—Directeurs—

JAS. JACKSON,	CHS. ROMAN,
ALFRED DE FILHO,	ARTHUR FORSTALL,
B. LAPLACE,	AD. SCHREIBER,
J. F. SCHROEDER,	F. DOLHONDE,
L. R. COLEMAN,	JAS. POLLOCK,
W. C. C. CLAIBORNE,	PLACIDE FORSTALL.

23 août—3f p—1m

PERDU.

LE 23 courant, dans le voisinage de la Poste, le mandat suivant, annexé au protêt pour non paiement, savoir: Un mandat tiré par Jno. L. H. sur Hunt & Macaulay Nouvelle-Orléans, daté de New-York, le 28 juillet 1866, de la somme de $3,000, payable à 30 jours de date, à l'ordre de Jno. L. Hope, W. H. Williamson Henry P. McGrath et par Armstead & Bradley passé à l'ordre de J. L. Delery caissier. — Le public est prévenu de ne point négocier le dit mandat, et la personne qui l'a trouvé est priée de vouloir bien le remettre à la Banque des Citoyens ou à

F. BOUNY,
24 août Notaire, 41 Passage de la Bourse.

GEO. H. DUNBAR,

LIQUORISTE.

FABRICANT DE LIQUEURS,

RUE ST-LOUIS.

Nlle Orléans

ANISETTE... CURAÇAO.... MARASQUIN

—Et—

Liqueurs françaises de tous genres.

DROGUES, MEDICAMENTS

PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS

ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, etc.

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE

Tous articles pour TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c, &c.

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités.

Banque du Commerce.

Département des Travaux Hydrauliques.

17 août 1866.

LES plombiers sont prévenus, à leurs risques, de ne faire aucune connexion aux tuyaux de cette compagnie sans avoir obtenu la permission au bureau, rue Dryades, entre les rues Canal et Commune.

WM. J. McCULLOH,
17 août—1m—1fpe Surintendant.

A VENDRE.

Eaux de vie ou Douane.

10 demi 25d 4 (8 S[illegible] de Forge Vendange de 1855, 17 ... 1862, 1865,

2⁄4	24	8 Otard Dupuy & Co, vendange de 1858, 1864, 1865.	
3⁄2	17⁄4	60⁄8 Extra C. C. C.	
2⁄4	5⁄4	50⁄8 Sauvy.	
3⁄4	14⁄4	30⁄8 Pellerin.	
2⁄2	5⁄4	30⁄8 Gibaud.	
2⁄2	5⁄4	30⁄8 Robert.	
	16⁄4	30⁄8 Vivier & Canaud.	

Vins de Porto et Sherry.

60⁄4 Porto Bonaventure Reig.
100⁄4 do St-Martin.
50⁄4 do P. Danton.
20⁄5 Sherry.

Vins rouges en barriques et en caisses.

400 barriques Martinet.
3000 caisses do.
300 do Cantenac 1864.
200 do Château Syb rol 1864.

Vins blancs en caisses et barils.

300 caisses Martinet Graves.
10 barils do do.
200 caisses Sauvet Barsac.
10 barils do do.

Champagne.

500 caisses Charles Heidsieck grandes bouteilles.
300 do do do grandes bouteilles.

A vendre par AUG. COUTURIÉ,
11 août—15 37, rue Vieille-Levée.

Victor Meignan & F Laborde,

Marchands commissionnaires et importateurs de vins, eaux-de-vie, sardines, fruits, conserves, etc., etc.

NO 42 RUE VIEILLE-LEVÉE.

1 juillet—3m

LE soussigné ayant acheté les écuries bien connues du Dr. Elliott, au No 71, rue Baronne, exprime sa reconnaissance pour le patronage libéral qu'on a jusqu'ici accordé à cet endroit et espère mériter, par l'attention régulière qu'il mettra à son travail, la continuation de ce patronage. On trouvera constamment à cet établissement de beaux barouts, des chevaux de monture et des mulets à vendre, ainsi que des attelages (simples ou doubles) à louer. On donne le plus grand soin aux chevaux des particuliers.

9 août—1m GEO. W. LEONARD.

LES SOUSSIGNÉS

ONT formé, ce jour, une société sous la raison de Couturié & Bordelois, pour les affaires de commission en général, et l'importation de vins eaux-de-vie, etc.

A'D. COUTURIÉ,
E. BORDELOIS.

Nlle-Orléans, 31 juillet 1866. 1 août—1m

Le Docteur A. LANDRY,

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

a fixé sa résidence à la Nouvelle-Orléans:

No 60, rue du Maine, encoignure Royale.

7 août—3m

Bureau d'Immigration

RUE ROYALE, 31

On trouvera le Dr. F. G. A. KAUFMANN (résidence rue Dumaine, 95) de midi à 2 heures, au bureau de l'immigration pour donner des renseignements.

OSCAR BERCIER,

Négociant - Commissionnaire,

NO. 58 RUE DES MAGASINS,

1 juillet—3m au premier.

Avances sur Consignations

à New York, Boston, Liverpool, Havre, Bordeaux, les Antilles, et change sur New York, le Havre, Paris, Bordeaux.

OSCAR BERCIER.

1er juillet—3m 58, rue des Magasins.

Hôtel de Mandeville.

Le soussigné reste possesseur de l'établissement connu sous le nom de MANDEVILLE HOTEL [ancienne maison Lestrade] et situé à Mandeville.

Pension et logement, $3 50 par jour.

28 août—1m F. COLOMES

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 1er août 1866.

IL a été déclaré aujourd'hui un dividende semi-annuel de cinq pour cent sur le capital de cette banque, et de plus un dividende extraordinaire de cinq pour cent. Les deux seront payables aux actionnaires à dater du 13 du courant.

J. L. DELERY,
2 août—1m Caissier.

Dr. T. ANTOINE,

MÉDECIN FRANÇAIS.

Ancien praticien de 30 années,

Traite par la connaissance certaine des causes primitives et efficientes de toutes les maladies, particulièrement les maladies graves, épidémiques et chroniques.

28, rue Bourbon, entre Douane et Bienville.

Bonner, Goode & Dillingham,

AVOCATS.

E. M. BONNER, R. J. GOODE, J. P. DILLINGHAM.

Bureau:

Encoignure Camp et Gravier, au-dessus de la banquette ... Canal.

Bateaux de la malle des Etats-Unis—Ligne Morgan.

Pour la BAIE-ST-LOUIS, PASSE CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY ET BILOXI.

Le nouveau bateau en fer et à basse pression,

MARY,

A. L. Myers, commandant,

partira régulièrement pour les endroits susdits, comme suit:

Le mardi, à l'arrivée des trains de Pontchartrain de 9 h. A. M.,

Le jeudi, " " 9 "

Le samedi, " " 12 h. [midi]

Pour revenir, il repartira de Pascagoula le mercredi et le dimanche matin; de Mississippi City et Biloxi, le vendredi et le samedi, touchant à tous les endroits à l'exception d'Ocean Spring.

Le mardi et le samedi il ira jusqu'à Pascagoula.

I. C. HARRIS, agent,
Au coin des rues Camp et Commune.

Ces voyages seront faits régulièrement, à moins que le mauvais temps ou la marée basse n'y mette obstacle.

POUR LES STATIONS DE BAINS

DE LA BAIE ST-LOUIS, PASS CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY, BILOXI ET OCEAN SPRINGS.

Le beau et très rapide marcheur, steamer

CAMELIA

capitaine W. L. Cessens,

continuera ses voyages, partant de la Nouvelle-Orléans comme suit:

Le LUNDI, à sept heures et demie du matin, à l'arrivée du train de char Pontchartrain,
Le MARDI, à 9 h., do do do
Le JEUDI, à 9 h., do do do
Le SAMEDI, à 2 h., do do do

Pour revenir, il partira:

Le DIMANCHE soir, Le MERCREDI matin.
Le LUNDI soir, Le VENDREDI matin.

Le LUNDI, le bateau ira directement à Biloxi et Ocean Springs; il en repartira le même soir, touchant alors à toutes les autres stations.

Les voyages se feront toujours comme il est spécifié plus haut, à moins que le mauvais temps ou la basse marée n'y mettent obstacle.

Le samedi, on ne recevra positivement plus de fret après l'arrivée du train de midi.

Pour plus de détails, s'adresser à

COHEN M. SORIA,
14 août 10 rue Carondelet.

BATEAU DU LAC.

Bateau à basse pression de la malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville et Madisonville tous les jours

Le beau et rapide bateau favori à basse pression et à roues latérales LAURA, partira comme suit:

Les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis, à l'arrivée des chars Pontchartrain de midi.

Le SAMEDI le LAURA partira à l'arrivée du train de 5 heures P. M., et le DIMANCHE à l'arrivée du train de six heures et demie du matin.

Le fret pour Covington doit être envoyé au dépôt du chemin de fer, à dix heures et demie du matin, au plus tard; celui destiné à Mandeville et à Madisonville, également à 10½ heures du matin, au plus tard.

LOUIS FRIGORIO.
24 août—1m No 28, rue de Chartres

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.

Steamers de la malle des Etats Unis. — Ligne Morgan.

Départ, SAMEDI, 1er septembre, à 8 heures du matin.

Le fret pour Lavaca sera livré le long du bord du steamer dans la baie de Matagorda.

Le fret pour Galveston sera reçu à moitié des prix indiqués sur les cartes.

Pour Galveston, Indianola et Lavaca, le steamer en fer à basse pression et à aubes

MORGAN,

commandant John Y. Lawless,

partira à la date ci-dessus, du pied de la rue St Joseph.

Pour fret ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS, agent,
Au coin des rues Camp et Commune.

Les connaissements seront signés au bureau de l'agent.

Ces steamers, appartenant à la malle des Etats-Unis partent fort exactement à la date indiquée dans les journaux. 29 août

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.

—Steamers de la malle des Etats-Unis.—

Ligne de Morgan.

Départ, MERCREDI, 5 septembre, à 8 h. du matin.

Le fret pour Lavaca sera livré le long du bord du steamer dans la baie de Matagorda.

Le fret pour Galveston sera reçu à moitié des prix indiqués sur les cartes.

Pour Galveston, Indianola et Lavaca, le steamer en fer à basse pression et à aubes,

I. C. HARRIS,

commandant W. S. Simpson,

partira à la date ci-dessus, du pied de la rue St Joseph.

Pour fret ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS,
coin Camp et Commune.

Les connaissements seront signés au bureau de l'agent.

Ces steamers, appartenant à la malle des Etats-Unis partent fort exactement à la date indiquée dans les journaux. 1er sept

Pour Brazos Santiago—Directement.

Steamers de la malle des Etats Unis—Ligne Morgan.

Partira DIMANCHE, 2 septembre, à 8 heures A. M.

POUR BRAZOS SANTIAGO

Le steamer à basse pression et à roues latérales

AUSTIN,

Capitaine Lockwood,

Partira comme il est dit ci-dessus, avec la malle des Etats-Unis, de la tête de la rue St-Joseph.

Pour le fret ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS, agent,
au coin des rues Camp et Commune.

Les connaissements seront signés au bureau de l'agent.

L'houille de charbon n'est reçue à bord que dans des boîtes métalliques.

Un bateau de cette ligne partira toutes les semaines pour le port ci-dessus.

Le steamer SAINTE-MARY partira pour Brazos Santiago, dimanche 2 septembre. 30 août

Seule ligne directe pour la France

Service des Paquebots Poste, de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments partiront comme suit de l'embarcadère No 50, Rivière du Nord:

LAFAYETTE	Lemarié	Samedi 25 août.
NAPOLEON III	Bocande	Samedi 8 sept.
PEREIRE	Duchesne	Samedi 22 sept.
VILLE DE PARIS	Surmont	Samedi 6 oct.

Prix de passage en or.

Première classe, $135; de seconde classe, $80, y compris le vin de table pour Brest ou le Hâvre, et autres classes.

Les steamers de cette ligne n'admettent pas de passagers d'entrepont.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest seront pourvus de coupons de billets de chemin de fer moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.

L'assistance médicale ne coûtera rien.

Pour plus d'information s'adresser à

GEO. MACKENSIE,
agent, 58 Broadway.

A la Nlle Orléans, V. PERRILLIAT, 53 Carondelet.
A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hôtel;
Au Hâvre, chez William Iselin & Cie.

Les personnes désirant partir pour France peuvent obtenir leurs billets de passage, sans délai, en télégraphiant à New York, ou s'adressant à M. V. Perrilliat No 53, Carondelet.

De New-York à Vera-Cruz

DIRECTEMENT.

La Compagnie Générale Transatlantique expédiera les vapeurs suivants:

Le Tampico, vers le 1er septembre.
La Floride, " " octobre.

Qui prendront des passagers comme le fret, à des prix modiques.

S'adresser à GEO. MACKENZIE, agent,
15 août 58 Broadway.

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.

LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2500 tonneaux	"	Nelson, comm.
EVENING STAR	2400	"	Knapp, "
GUIDING STAR	2600	"	Berry, "
MISSISSIPPI	2200	"	Sumner, "
MERRIMACK	2200	"	Vandel, "
HAVANA	2000	"	Furber, "
MONTEREY	1400	"	Waltman "
MARIPOSA	1400	"	Quick, "
MATANZAS	1100	"	
MISSOURI	1400	"	

Le vapeur

MISSISSIPPI,

Partira Dimanche, 2 septembre 1866, à 7 h. du soir, du wharf de la Compagnie, en face de la place Jackson. On recevra de fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

WILLIAM CREEVY, agent,
35 rue Carondelet, Nlle-Orléans.
C. K. GARRISON, président,
10 rue Barclay, New-York.

15 août

Le MARIPOSA suivra et partira le SAMEDI, 8 septembre.

Paquebot régulier pour la Nouvelle-Ibérie et St-Martinville, en connection avec le Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Le beau steamer favori et rapide marcheur Teche, E. B. Trinidad, capitaine, Ernest Landry et Robert Smythe, commis, ayant été entièrement remis à neuf, reprendra ses voyages pour les Attakapas lundi, 13 août 1866.

Il partira de Brashear City le lundi, le mercredi et le vendredi, à l'arrivée des trains de la Nouvelle-Orléans.

Pour revenir, il partira de la Nouvelle-Ibérie le dimanche, le mardi et le jeudi, à 3 heures de l'après-midi.

Le Vendredi le TECHE ira jusqu'à St-Martinville.

Pour plus ample information s'adresser à

A. B. CHARPANTIER,
No 62 rue de la Douane,
ou à J. E. CARLIN,
11 août—3m No 29 rue Vieille-Levée.

Pour les Forts, Quartier des Buras, la Pointe à la Hache, et toutes les stations et plantations sur la route—Le beau et rapide steamer A. G. Brown, capitaine Alex Quesart, fera le service ci-dessus pendant toute la saison, partant de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et mercredis à 10 heures A. M., et revenant les lundis et jeudis, avant la nuit.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JOHN E. HYDE & CO,
1er sept—1m No. 118, rue de la Commune.

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures P. M.—Le bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine J. M. White—Pour Eggs Point, Lake Washington, Grand Lake, Carolina Landing, Lake Providence, Goodrich's Landing, Omega, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, Bayou Sara, Baton Rouge et tous les débarcadères intermédiaires.

Le GREY EAGLE prendra la place du GEN. QUITMAN, à partir du 26 juin et fera le service de Vicksburg et des Bends. Il part le MARDI de chaque semaine.

POUR GALVESTON ET INDIANOLA, par la voie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, et la baie de Berwick.

Les personnes qui voyagent sont informées que la ligne Morgan de steamship de première classe, en fer, à basse pression et à roues de côté, offrant tous les accommodements de luxe, partiront en rapport direct avec les heures des trains du Grand Chemin de Fer de la Nlle Orléans, des Opelousas et de l'Ouest. Ils partiront de Brashear le lundi et le vendredi, immédiatement après l'arrivée des trains de 8 heures, venant d'Alger.

Le bateau-ferry du chemin de fer part du pied de la rue Ste-Anne, à 7 heures et demie du matin.

On donnera des checks ou numéros pour les bagages d'un bout à l'autre de la route.

Pour le passage ou le fret, s'adresser au bureau du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, No 60, rue du Canal, de 7 heures du matin à 6 heures du soir, tous les jours, et le dimanche de 8 heures à midi.

G. W. R. BAILEY,
Surintendant général.

Ecuries du CRESCENT,

Dr. JOSEPH ELLIOTT, Propriétaire.

Nos. 50 & 52, rue Baronne.

AYANT acheté du Col. James Mulligan ses écuries, situées aux Nos 50 et 52, rue Baronne, entre Commune et Gravier, j'ai l'honneur d'annoncer à mes amis et au public en général que je suis prêt à recevoir en pension les chevaux et les mulets et à procurer des toutes espèces de buggies et de voitures. Mon établissement [le mieux distribué et le plus aéré] contient 120 stalles et la meilleure remise de la ville. Venant de recevoir une grande quantité de chevaux de trait et autres, et de beaux buggies neufs, j'invite respectueusement mes amis et le public maintenant à venir voir par eux-mêmes.

Il y a dans l'établissement un grand soin pour l'exercice des animaux; on les soigne gratis en cas de maladie, tant qu'ils sont sous ma surveillance.

JOSEPH ELLIOTT,
Propriétaire.

Transfert de Bureaux.

LES BUREAUX du chemin de fer des Opelousas ont été transportés au No 60 rue du Canal, près de la Vieille-Levée.

GEO. W. SQUIRES, secrétaire.

Aux Planteurs et autres de l'Etat de la Louisiane.

Le fait de l'invitation pour l'Exposition universelle de Paris ayant été adopté par le sénat des Etats-Unis, et l'espace de l'Industrie à Paris étant maintenant assuré, nous devons compter sur l'Exposition comme sur un fait arrêté. Aucun de ceux qui connaissent les ressources des Etats-Unis ne doutent qu'elle n'occupe une place proéminente dans cette Exposition, et c'est l'espace libéralement alloué aux Etats Unis dans le palais de l'Industrie.

L'Etat de la Louisiane, à peine sorti de l'état de guerre, et commençant à jouir seulement des bienfaits de la paix, abonde en ... énergiques qui n'ont pas la moindre idée de rester en arrière des autres Etats dans le développement de leurs ressources.

L'Exposition offre une occasion extraordinaire de montrer au monde combien grandes sont les richesses agricoles de la vallée du Mississipi, en produisant aux yeux des hommes intéressés de toutes nations, des échantillons de coton, de sucre, riz, tabac, &c., &c., égalés dans quelques parties du monde mais qu'aucune n'a surpassés.

Le développement de grandes ressources est tout aussi bien dans l'intérêt du négociant que du planteur. Répandre chez les nations étrangères la connaissance de ces ressources, c'est favoriser autant l'un que l'autre, car les deux marchent du même pas. Les avantages commerciaux de la Louisiane sont trop connus de nous tous pour que nous les insistions.

Tous les commerçants et les planteurs savent que ce qui fait le plus besoin maintenant dans cet Etat, c'est le capital et le travail. Un changement récent dans notre économie intérieure nous a privés d'une grande portion de notre main-d'œuvre, et par conséquent nécessite aujourd'hui l'emploi d'un gros capital pour que nous puissions nous récupérer des pertes que nous cause cette privation de travail manuel.

Nous nous adressons naturellement à l'Europe pour avoir ce capital et ce travail. Nous ne pouvons mieux faire, pour inspirer confiance aux capitalistes et aux agents d'immigration, qu'en montrant ce que notre pays peut produire.

Les commissaires, entièrement versés dans la connaissance du sol et du climat de l'Etat, pouvant fournir toutes les statistiques nécessaires relatives à la quantité et à la qualité des récoltes, à la condition sanitaire du pays, à la bonne situation des plantations qui sont déjà en exploitation, à l'avantage pécuniaire qu'on réaliserait en entreprenant d'autres, doivent, sur tels spécimens de produits que nous pouvons envoyer, commander une attention qui nous ferait trouver aisément les éléments dont nous avons besoin, surtout le capital et la main-d'œuvre.

Les produits envoyés comme échantillons ne peuvent, en aucune manière, être une perte pour l'expéditeur, d'abord, parce que le gouvernement les enverra gratis en France à partir de New-York, et parce qu'il est probable que la Législature de cet Etat les enverra gratis d'ici à New York, et que l'expéditeur, malgré ces avantages n'en restera pas moins libre de disposer de ces articles après l'Exposition.

Les planteurs de la Louisiane sont respectueusement requis d'envoyer les spécimens de leurs produits pour l'exposition en ballots d'une manière propre et convenable, et d'adresser aux commissaires dans cette ville, des notes sur l'espace qu'exigera le transport et l'exposition de ces articles, et de communiquer avec eux librement pour chaque chose se rattachant à l'objet en vue.

Comme cette affaire est, en ce moment, d'importance vitale pour l'Etat, tout planteur et résidant, sans avoir égard à des considérations de parti ou de personne, tout habitant intéressé au retour et au progrès de notre ancienne prospérité, est respectueusement requis de coopérer avec nous pour assurer à la vallée du Mississipi et à l'Etat de la Louisiane une contribution à l'Exposition Universelle, en rapport avec leurs vastes ressources.

EDWARD GOTTHEIL,
Agent et Commissaire à l'Exposition Universelle de Paris de 1867.

Nouvelle-Orléans, 28 juillet 1866.

L'Exposition Universelle de Paris. 1867.

AYANT été nommé, par Son Excellence le Gouverneur de l'Etat Agent et Commissaire pour représenter les intérêts de l'Etat de la Louisiane à l'EXPOSITION UNIVERSELLE de Paris, en 1867, je prie respectueusement ceux qui désirent y exposer des marchandises des produits, &c. que je leur donnerai tous les renseignements ... [illegible] ... à l'Institut, du ... au samedi, de midi à 2 heures.

EDWARD GOTTHEIL,
Agent et Représentant à l'Exposition Universelle de Paris en 1867.

Dr. SABOURIN,

166. DOUANE,

ENTRE DAUPHINE ET BOURGOGNE.

24 juin—3m

Bureau de Prêts.

A l'instar des bureaux de Paris,
145.........rue Commune.........145
Vis-à-vis l'Hôtel St-Charles.

J. HART, Directeur.

M. J. HART appelle l'attention de ses anciens clients et du public sur son Bureau de Prêts qu'il vient de fonder sur un nouveau plan. L'argent y est prêté à un taux beaucoup moins élevé et les impôts... [illegible]

N. B.—M. Hart a pris des mesures pour que les personnes qui déposeront des articles à son bureau de prêts pourront les recevoir à New-York, Cincinnati, St-Louis et ... villes.

Le bureau est ouvert de neuf heures du matin à ... heures du soir.

AVIS.

A LOUER pour un an ou plus, une excellente TERRE à l'abri des crevasses. Pour les détails et conditions, s'adresser sur les lieux, à Ad. Kiren, ... ou à la Nlle Orléans, à M. L. Tessassin, chez M. Bellier, marchand de semences, rue Chartres.

Presse à coton de Newell,

Supérieure à toutes les autres,

IL Y EN A PLUS DE 200 EN USAGE,

Elle est forte, durable et bon marché.

LES Etats et les planteurs pour la presse à coton inventée par le Dr. Newell ... manufacturées par Stedman & Cie ... [illegible]

[illegible]

Vis de 6 pouces.......... $125
" 5 " 4 50
" 4½ " 4 00
" 11 " 4 00

WM. L. CUSHING, Agent,
No 61, rue St Charles, ...
Au Dépôt de Déménagement ...

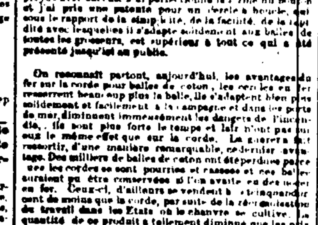

LES CÉLÈBRES

CERCLES EN FER

DE FASSMAN

POUR BALLES DE COTON.

MES CERCLES A BOUTONS, connus sous le nom de Button Tie, sont les premiers qui aient été offerts au Sud; des milliers de planteurs les ont employés avec succès. J'ai perfectionné la forme du bouton et j'ai pris une patente pour un cercle à boucle, qui sous le rapport de la simplicité, de la facilité, de la rapidité avec laquelle il s'adapte solidement aux balles de toutes les grosseurs, est supérieur à tout ce qui a été présenté jusqu'ici au public.

On reconnaît partout, aujourd'hui, les avantages du fer sur la corde pour balles de coton, les cercles en fer resserrent beaucoup plus la balle, ils s'adaptent bien plus solidement et facilement à la campagne et dans les ports de mer, diminuent immensément les dangers de l'incendie, ils sont plus forts le temps et [illegible] que la corde. La guerre a fait ressortir, d'une manière remarquable, ce dernier avantage. Des milliers de balles de coton ont été perdues parce que les cordes se sont pourries et cassées et ces balles auraient pu être conservées si l'on avait eu des cercles en fer. Ceux-ci, d'ailleurs se vendent à cinq ou six cents de moins que la corde, par suite de la réduction du travail dans les Etats où le chanvre se cultive, la quantité de ce produit a tellement diminué que les prix en sont extraordinairement élevés; on pourrait même dire qu'aucun prix ne saurait en assurer une quantité suffisante pour une récolte ordinaire.

Les cercles sont d'une longueur de 10 pieds, 10 pieds et demi et onze pieds. On emploie le plus souvent ceux de 10 pieds, mais les grosses balles en exigent quelquefois de 10 pieds et demi et de 11 pieds. Les boucles sont attachées aux cordes; les boucles se mettent dans de petites boîtes. Le poids en est d'environ dix livres par balle.

J'ai pris des mesures pour l'importation d'une grande quantité de fer anglais de la meilleure qualité et j'ai aussi fait des arrangements avec MM. Chambers & Latting pour la vente et la livraison de mes fers.

Navire Refuge, Nlle-Orléans, 7 juillet 1866
A M. H. Fassman.

Monsieur—En janvier dernier, je reçus de votre presse 1000 balles de coton, environ 1000 desquelles avaient vos cercles en fer. Je peux certifier que ces 1000 balles étaient en meilleur état que le coton qui sort généralement des presses; qu'il fut plus facile de l'arrimer et que le navire put transporter plus de coton qu'à son autre voyage.

Le coton, lorsqu'on le retira du navire à Liverpool, était en meilleur état que celui pour lequel on avait employé de la corde. Les cercles en fer sont bien préférables à la corde pour le dernier plan d'arrimage, attendu que l'humidité qui s'élève du bord n'a aucun effet sur eux et tout homme pratique sait que l'humidité pourrit la corde. Je peux, en toute confiance, recommander vos cercles en fer, car j'avais pris comme essai le lot dont j'ai parlé et j'ai bien examiné pendant le chargement et pendant le déchargement.

Je suis, respectueusement, etc.

JOHN HOWARD, capitaine.

CHAMBERS & LATTING,

Agents pour la vente des cercles en fer de Fassman

ET

Marchands de toile, de corde, et de ficelle d'emballage, Rue Carondelet, No 61, Nlle-Orléans.

GILLESPIE J. W. & Co.

FACTEURS DE COTON

ET

NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES.

Seuls agents pour la vente des célèbres C. G. O. Naval Stores (fournitures de navires.)

Rue de Cana No. 150.

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 25, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude.

Mme ALLUARD,

Somnambule,

BIEN connue à la Nouvelle-Orléans pour être l'instrument de la Providence pour les malades qui ont recours à ses soins—spécialement pour les cas de maladies nerveuses, l'épilepsie comprise. Mme ALLUARD guérit également la poitrine, les migraines d'estomac, les affections difficiles, les maladies du foie, la diarrhée, la dysenterie, les maladies de matrice, le catarrhe pulmonaire, l'asthme et toutes les maladies des voies respiratoires.

Consultations, rue Tremé, 248, entre Ursulines et St-Philippe.

Avis spécial.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE COMMERCIALE fera l'ouverture de son bureau, au No 11, Commercial Alley, lundi, 20 août 1866.

G. O. SWEET,
Secrétaire.

VENTES JUDICIAIRES.

C. N. Roth et son épouse vs. Antoine P. Marionneaux,
James L. Barker, Admr vs le même
Balthazar Dupuy & als vs le même
La veuve Daniel Holliday vs le même.
Joseph Perrin Marionneaux vs le même.

COUR DU CINQUIÈME DISTRICT JUDICIAIRE, Paroisse d'Iberville. Nos 168, 174, 166, 169 et 170— En vertu de cinq writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour du Cinquième District Judiciaire, paroisse d'Iberville, dans les affaires ci-dessus, je procéderai, le mercredi, douze de septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un certain Jugement rendu en faveur de John L. Pollster au procès de John L. Pollster vs la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, portant le No 17,212 du docket de la Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans. Le dit jugement étant pour la somme de dix-huit mille piastres ($18,000) entré le 27 de juin 1866 et signé le 2 juillet de la même année.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

1er sept—4 7 10 12

PAYNE & HARRISON vs la dame JOANNA McMANUS, exécutrice.

COUR DU CINQUIÈME DISTRICT JUDICIAIRE, Paroisse d'Est Feliciana—No 800—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour du Cinquième District judiciaire, Paroisse d'Est Feliciana dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI 1er d'octobre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Une étendue de terre située dans la Paroisse Plaquemines, dans l'Etat de la Louisiane, sur le fleuve Mississippi, mesurant ... [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif.

1er sept—8 27 21 1er oct ...

L. B. WAKEMAN vs la goélette ACUSTICO (le capitaine et les propriétaires.

QUATRIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 17,4— ... [illegible]

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 août—24 27 30—sept 1er

Henry Larquié vs. D. Cohn & H. Levy.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 10,341 — ... [illegible]

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

17 août—25—sept 1 8 15

Adelaide Vivant vs. William Frank...

[illegible]

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Pierre-Jean Arent.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans ... [illegible]

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de feu Henry F. Martin, décédé.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 27,... [illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 août—sept—1,10,18,24

SUCCESSION DE FEU SAMUEL Y. THOMAS, Décédé.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 14,812—En vertu d'un ordre de vente rendu le 22 d'août 1866 et à moi adressé par la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt-cinq de septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

24 août—1, 10, 18 et 25 sept

Dame MAGDELEINE QUENO, veuve de feu James Jos. Buse, vs. JOSEPH-JEAN-BAPTISTE EMILE BOUCHET.

CINQUIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,992—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI huit de septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans cette ville, sur le bayou St Jean, et faisant partie de l'ancienne habitation connue sous le nom de "Briqueterie Cavery."

Le dit terrain est désigné par le Numéro Un, de l'Ilet Numéro Huit, d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, alors voyer de la Municipalité No 1, le 17 de mars 1849, et déposé en l'étude de Joseph Lisbony, alors notaire public en cette ville, pour y recourir.

Le dit ilet No Huit est compris entre les rues Columbus, Lahitte, Rocheblave et Dorgenois. Le dit terrain mesure, conformément au dit plan, trente deux pieds cinq pouces et quatre lignes de face à la dite rue Columbus, sur cent cinquante huit pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la demanderesse suivant acte au rapport du dit notaire Lisbony, en date du 10 mars 1852.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

7 août—16,24, septembre 1 8

CHARLES A. GAYARRÉ, jr., vs. MICHAEL HUGHES & ARTHUR BELANGER.

QUATRIÈME Cour de District de la Nlle-Orléans—No 17,601—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nlle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI dix-huit de septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UNE PROPRIÉTÉ située au faubourg Durantel dans le Troisième District de cette ville, consistant en un lot de terre désigné par le No Vingt deux, et bornée par les rues des Français de l'Union, Pelopidas et Livingston, ayant trente-cinq pieds de face à la Bourse ... [illegible]

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient aux défendeurs au moyen de l'acquisition qu'ils en ont faite de John Lusiau, suivant acte de [illegible] au rapport de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du 22 de juillet 1863.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

E. RICHARD

Fabricant de Billards,

166............RUE STE-ANNE............166.

ETANT sur le point de déménager, offre, à des prix modérés, un choix de BILLARDS à six poches, quatre poches et à carambolage. Ces billards sont de genre moderne, en bois de rose, chêne ou noyer, tables en marbre ou en ardoises et ont des BANDES DE KAVANAGH & DECKER, les meilleures dont on se serve en ce moment.

On trouvera chez lui des queues de billard, des billes, du drap, des procédés, du blanc, en un mot tout ce qui se rattache à ce genre de commerce.

Il remplit avec soin et sans retard les ordres qu'il reçoit par la Poste. S'adresser à

E. RICHARD, Boîte 1716,
Bureau de Poste de la Nlle Orléans

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN C. BLOHM

Bottes, Souliers et Brogans, Marchandises sèches, Habillements, Chapeaux, Notions, Epingles, Chemises de laine et Caleçons

PAR JOHN C. BLOHM, encanteur

SAMEDI, 1er septembre, dans sa salle d'encan, ... [illegible]

PAR O. VALETON.

VIN ROUGE ET BLANC.

PAR O. VALETON, encanteur.

SAMEDI, le 1er septembre 1866 ... [illegible]

150 barriques vin rouge ...

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

Farine! Farine! Farine!

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, encanteur.
Office, No 43 rue Tchoupitoulas, coin Natchez.

SAMEDI ... [illegible]

Corde! Jambons! Corde!

PAR O. VALETON, encanteur.
Office, No 43, rue Tchoupitoulas, coin Natchez.

[illegible]

Farine! Farine! Farine!

Pour compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, encanteur.
Office, No 43 rue Tchoupitoulas, coin Natchez.

[illegible]

PAR E. M. JACOBS.

Vente de propriétés foncières de prix. Deux terrains dans le Troisième District, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus.

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

[illegible]

PAR PALFREY & CO.

Succession de Gerd Renkin

PAR PALFREY & CO,
H. W. PALFREY, encanteur.

[illegible]

PAR FORSTALL & SPEAR.

Le A. No 1 sloop Oregon, à l'encan.

PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.

[illegible]

Propriété ... [illegible]

PAR FORSTALL & SPEAR
PLACIDE J. SPEAR, encanteur.

[illegible]

PAR BERNARD TURPIN.

Eaux de vie françaises, Vins, Fruits à l'eau de vie, Huiles, Vinaigre, Amandes, Sardines à l'huile, &c, &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

[illegible]

Grande vente d'Eaux de vie françaises, Vins, Vinaigre, Conserves, &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

[illegible]

PAR J. P. BOISSEAU.

Savon, Gommes, Plats-côtes ribbed, &c.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.
Bureau, rue Gravier, No 12.

[illegible]

VENTES DE CONSTABLE.

TH. DURAPEAU vs. DR FIELDING.

[illegible]

ARTH. R. LANE, Constable.

J. C. Fulton vs. le steamer Fannie Pearson.
Le même contre le même steamer.

DEUXIÈME COUR DE JUSTICE DE PAIX — ... [illegible]

Le steamer FANNIE PEARSON, ses meubles et tous ses objets y appartenant.

[illegible]

JOHN C. KUZAC, Constable
2ème Justice de Paix.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de GEORGE S DENISON—No 27,236.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. Attendu que ... [illegible] ... de feu George S Denison décédé intestat. Avis est par le présent donné ... faire droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERÉ,
1er sept—6 10 Député Greffier.

Succession de J. C. B. HARVEY—No 27,362.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Avis est par le présent donné ... [illegible]

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERÉ,
21 août—sept 1er Député Greffier.

S. D. GRATIA vs ses CRÉANCIERS ... [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE ... [illegible]

Par ordre de la Cour
Nouvelle-Orléans 1er septembre 1866
JULES VIENNE, Député Greffier.

1 sept—8,15,22,29—6 oct

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. Paul Mauriat vs ses Créanciers. No 1,602 ... [illegible]

Par ordre de la Cour JULES VIENNE
1er sept—8 et 10 Député Greffier.

Geo. M. Clarke. Wm Doughty

ORLEANS HOUSE,

A l'angle des rues Commune et Saint-Charles.

CLARKE & DOUGHTY, propriétaires.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Linge fait, chemises, chapeaux, sacs de voyage, &c.

Par E. ROGER & CO
O. Drias, Encanteur.

SAMEDI 1er septembre, à 10 heures et demie ... Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée ... [illegible]

PAR T. ANFOUX.

Vinaigre! Vinaigre!

Par T. ANFOUX.

45 barils vinaigre de cidre, à vendre au magasin 17 rue Crossman et 27 rue du Canal.

Pommes sèches. Pommes sèches.

PAR T. ANFOUX.

20 bar. POMMES SÈCHES, à vendre, à son magasin 17 rue Crossman et 27, rue du Canal.

PAR S. GUINAULT.

Placement avantageux d'une propriété rue d'Amour No 578.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.

[illegible]

PAR D. E. MORPHY.

Pommes de terre! Pommes de terre!

PAR D. E. MORPHY, encanteur

[illegible]

Farine. Farine. Farine.

PAR D. E. MORPHY, encanteur

[illegible]

Meubles de Bureau, Coffre-fort, &c.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

Farine! Farine! Farine!

PAR D. E. MORPHY, encanteur

[illegible]

Pommes de terre! Pommes de terre!

PAR D. E. MORPHY, encanteur

[illegible]

Oignons. Oignons.

PAR D. E. MORPHY, encanteur

[illegible]

PAR ALFRED BOULIGNY.

Propriété de valeur rue Remparts, entre les rues Dumaine et Ste-Anne.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Deux maisons basses, Nos 331 et 333, rue St-Philippe.

Successions de Thomas et Patrick Tormey.

No 27,021—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO

[illegible]

BELLE LOCALITÉ A PROXIMITÉ DE LA RUE DU CANAL.

Maison en briques à étage, Rue des Remparts, entre Bienville et Douane.

PAR C. E. GIRARDEY & Co,
Nicholas J. Hoey, encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse, No 17.

[illegible]

Résidence ... rue Remparts.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, encanteurs

[illegible]

PAR MC CERREN & CO.

Succession de James Davern.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans.

PAR McCERREN & CO,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur.

IL sera vendu, à l'enchère publique, mercredi, 12 septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs ... [illegible]

PAR W. H. BUNNELL.

Succession de HENRY G. DOYLE.

Par W. H. BUNNELL, encanteur.

[illegible]

VIN DE CHAMPAGNE

De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du dit vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.

AUGUSTE COUTURIÉ,
No 37, rue Vieille-Levée.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MONTGOMERY & BRO.

VACHERIE ET MEUBLES

Chevaux, Vaches à lait, Charrettes, ... dons, etc. etc. beaux Meubles ... de départ. Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO
R. M. Montgomery ...

[illegible]

SUCRE. SUCRE.

Par échantillons 11 boucauts de Sucre, pour le compte du gouvernement des Etats Unis.

PAR MONTGOMERY & BRO
R. M. MONTGOMERY ...

[illegible]

Meubles...... Meubles...... Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

Un assortiment général de meubles.

[illegible]

Grande vente péremptoire d'Excellents Chevaux, appareillés, élégants Chevaux de monture, beaux Mulets de trait, Vaches Laitières, Buggies, Harnais, Wagons, &c., à l'Encan.

Par MONTGOMERY & BRO
R. M. MONTGOMERY ...

[illegible]

PAR MONTGOMERY & BRO
R. M. MONTGOMERY ...

[illegible]

PAR G. DE FERIET.

Succession de L. A. W. S. W...

Terrain No 6 et une partie du ... dans l'ilet No 51 ...

PAR G. de FERIET ...

[illegible]

Succession de A. P. ...

Terrains ... District ... Toulouse, Bourbon et St-Pierre.

PAR G. DE FERIET, ...

[illegible]

Trois terrains faisant face à la rue St-Claude, près le marché.

PAR G. DE FERIET, encanteur.

[illegible]

Six terrains avec une agréable ... rue Nos 63 & 69, dans la rue Franklin ... jusqu'à la rue Tremé, entre les rues ... Bienville

PAR G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau, rue Royale, No 42.

[illegible]

Deux maisons doubles ...

PAR G. DE FERIET, encanteur

[illegible]

Maison confortable, No 43 de la rue Conti près les chemins de fer de la ville.

PAR G. DE FERIET, encanteur

[illegible]

Treize terrains situés dans le Troisième District et convenables pour jardin.

PAR G. DE FERIET, encanteur

[illegible]

Résidence très agréable, No 313 de la rue l'Esplanade, ayant une fort profondeur s'étendant jusqu'à la rue Kerlerec.

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, rue Royale, No 42.

[illegible]

Succession de Mme Anna Glanstein ...

Meubles! Meubles! Meubles!

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, rue Royale No 42.

LUNDI, 10 septembre 1866, à 11 heures du matin ... [illegible]

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.